

Durant cette période, la politique suivie par le gouvernement a dégradé la situation du pays comme celle de la profession : hausse du chômage et des inégalités, mise en place de l'état d'urgence en lien avec la crise sanitaire qui s'est accompagné d'attaque contre les droits, très récemment projet de loi de sécurité globale mais aussi poursuite d'une politique salariale désastreuse accompagnée d'un renforcement de la gestion néo managériale de la Fonction Publique dont un des instruments est la loi de Transformation de la Fonction publique, attaques contre la professionnalité des enseignants et des personnels d'éducation. Ce contexte politique pèse lourd pour mener l'action syndicale car il tend à décrédibiliser la possibilité même d'alternatives. Pour autant, nous avons constamment eu à cœur de maintenir un rapport de forces de haut niveau pour assurer une défense efficace de la profession et avons continué à construire et populariser les alternatives pour lesquelles nous menons la lutte syndicale. Forts de la conviction qu'aucune amélioration n'est possible sans une remise en cause de la politique d'austérité, nous avons participé aux luttes syndicales qui s'inscrivaient dans cette perspective. Ce fut notamment le cas du combat mené contre le projet de réforme des retraites. Les militants de la section académique se sont engagés pleinement pour mobiliser les collègues, en assurant des heures d'informations intersyndicales, des tournées d'établissements, des campagnes d'appels aux S1... pour préparer la grève du 5 décembre 2019 (80 % de grévistes dans l'académie) et les suivantes puisque le mouvement s'est inscrit dans une longue période alternant grèves, manifestations en journée et en soirée (manifestation aux flambeaux), rassemblements et assemblées générales... Le rapport de force était réel, notamment dans l'Education, où les problématiques ont vite émergé mais le mouvement a eu plus de peine à se généraliser au secteur privé. Le projet est pour le moment suspendu mais ce ne peut être qu'une victoire pour le moment partielle et insatisfaisante, c'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre les mobilisations les plus larges possibles pour contrer les attaques multiples auxquelles nous devons faire face aujourd'hui. **La Fonction publique** a été, plus particulièrement, la cible d'attaques répétées qui trouvent leur place dans une politique plus générale de réduction drastique et systématique de la dépense publique. La loi de Transformation de la Fonction publique n'est ainsi ni plus ni moins qu'un projet de destruction du statut d'une brutalité inouïe, visant à transformer le fonctionnaire citoyen en fonctionnaire « aux ordres ». Le combat contre cette loi a été engagé très tôt par la FSU et le SNES non seulement en informant les collègues (stages spécifiques dans l'académie, publications, tracts) mais également en construisant des journées de grèves et de manifestations. Face à la disparition des CAPA qui est amorcée, le SNES académique poursuit son action pour la défense des collègues en informant, conseillant et accompagnant les recours. Le temps militant n'est pas compté pour contrer les passe-droits et obtenir le plus de transparence possible là où l'administration cherche à s'affranchir des règles communes.

Dans l'éducation, la politique de JM Blanquer se traduit par un mépris pour les personnels. A cet égard, la décision indigne modifiant l'hommage à S Paty, collègue assassiné pour avoir fait son métier en est une illustration flagrante et intolérable. La section académique a accompagné les collègues lors de cette journée, y compris par un dépôt de grève et à également interpellé le recteur. L'avalanche des réformes, l'une chassant l'autre, traduit la volonté de remodelage du système éducatif du gouvernement : bureaucratisation de la pédagogie, renforcement des hiérarchies intermédiaires, volonté de mettre en place une école à deux vitesses, instaurant un tri social et une territorialisation de l'Education nationale, attaque contre nos métiers. Le SNES a mobilisé les collègues de collège comme ceux de lycée, car c'est bien le second degré tout entier qui est concerné selon nous par ces réformes et ces choix budgétaires. L'année 2018-2019 a été marquée par des combats lourds d'enjeux : la loi sur l'Ecole de la confiance

mais également les réformes de Parcoursup, du lycée et du bac. Les grèves et les manifestations ont été nombreuses, avec notamment l'organisation d'une manifestation nationale à Paris le 18 mai pour laquelle la mobilisation académique a été forte et également un mouvement sans précédent lors des épreuves du baccalauréat puis du DNB en juin et juillet 2019 pour lequel la section académique a mobilisé mais aussi assuré un accompagnement des collègues engagés. La lutte contre la réforme du bac s'est poursuivie en janvier 2020 avec un vaste mouvement contre les E3C pour lequel la section académique a proposé des modalités d'action variées et du matériel spécifique et encore en ce début d'année. La grève et la manifestation sont un moyen parmi d'autres d'établir le rapport de forces, nous sommes particulièrement attachés à leur organisation et leur animation. La mobilisation passe aussi par toutes les autres formes d'action. Nous avons fait, dans l'académie, de nombreux communiqués de presse afin de donner plus de visibilité aux actions, mis en place des « nuits des établissements » en lien avec le snuipp dans le cadre de la lutte contre la loi sur l'Ecole de la confiance, organisé des réunions et manifestations avec les parents d'élèves,... De la même façon, face aux annonces répétées des suppressions de postes et à la hausse des effectifs, nous avons encouragé les collègues, en leur donnant des arguments précis, à ne rien se laisser imposer, à refuser la DHG et à construire les actions d'établissements. La section académique a fédéré ces actions mais aussi accompagné les audiences multiples.

Le SNES intervient également dans les instances comme le CTA et les CTSD où, aux côtés des autres syndicats de la FSU, il est majoritaire. Il y porte la parole des collègues. Notre priorité a été de recueillir des remontées via notre réseau de s1 pour pouvoir intervenir efficacement. Nous avons également interpellé l'administration sur des sujets très précis par l'intermédiaire d'audiences, en particulier sur la question des PsyEN, des TZR et des non titulaires.

L'année 2020 a été marquée aussi par la mise en place du 1er confinement puis du déconfinement et la section académique a été très mobilisée pour informer les collègues sur leurs droits pendant toute cette période, y compris lors de la réouverture à partir du 18 mai, pour contrer un management autoritaire. A cet égard les enjeux liés à l'enseignement à distance et le cumul distanciel/présentiel sont toujours d'actualité. Ces questions ont été traitées notamment en lien avec les élu.e.s en CHSCT et poursuivies au cours de cette année scolaire. Il s'agit là encore de contrer toutes les dérives qui peuvent toucher le cœur de nos métiers. La gestion chaotique de la crise sanitaire actuelle par le ministère a mené également à de larges actions dont le SNES a été le moteur et notamment la grève sanitaire du 10 novembre et l'obtention de certains aménagements.

Une vaste campagne pour la revalorisation est également engagée par la section académique.

Elections professionnelles

Des élections professionnelles ont eu lieu en décembre 2018. Dans un contexte social particulier (mobilisation très forte dans l'éducation et mouvement lycéen durablement réprimé) et en dépit des difficultés imposées aux électeurs et électrices pour exercer leur droit de vote (complexité de la procédure de vote électronique, pannes à répétition), la profession a choisi de renforcer le SNES et la FSU dans notre académie. Le SNES reste le syndicat très majoritaire de la profession avec 51.55 % des voix dans les CAPA, distançant de 40 points le 2e et obtient la majorité des sièges dans toutes les commissions. L'analyse fine des taux de participation démontre un vote très fort dans les établissements où un.e S1 est présent.e : c'est donc bien grâce aux S1 que s'est gagnée cette bataille électorale, en appui de la mobilisation très forte de toute l'équipe militante des sections académique et départementales. Leur rôle est essentiel dans la diffusion des idées du SNES, il l'est en tout cas bien plus que les courriels en nombre envoyés par les organisations syndicales et qui ont plutôt contribué à agacer les collègues.

Syndicalisation

Au cours de ce mandat, le nombre de syndiqués a augmenté dans notre académie. Plusieurs décisions ont été prises pour permettre de renforcer la syndicalisation.

Le réseau militant d'établissements est un élément clé, afin d'avoir les relais locaux de l'action du SNES mais aussi pour que les mobilisations soient construites en phase avec la profession. Il a donc été une des priorités : identification des manques, des déserts syndicaux et des besoins des militants ont permis d'avoir aujourd'hui près de 85 % des établissements de l'académie avec un.e représentant.e du SNES. A l'envoi régulier de matériel (tracts, affiches, autocollants, ...) et de publications spécifiques, se sont ajoutés des outils en ligne (FAQ des S1, action des établissements pour permettre de diffuser les actions locales et les textes, ...) et des tournées très régulières d'établissements pour animer des HIS ou des réunions. L'objectif est aussi de créer un réseau efficace en lien avec les sections départementales et académiques pour éviter l'isolement des S1. La mise en place des deux confinements en 2020 a eu deux conséquences : d'une part, les S1 ont eu un rôle encore plus important de relais et de construction de l'action, d'autre part ils ont souvent pu être plus isolés. Des campagnes d'appels ainsi que des réunions en visio ont été organisées afin de renforcer le réseau.

Les publications (bulletin trimestriel et circulaires) ont été envoyées à un rythme régulier, en essayant de coller au mieux à l'actualité nationale et académique et aux exigences de mobilisation. A cela se sont ajoutées des circulaires destinées aux différentes catégories (CPE, TZR, non titulaires, stagiaires...). L'usage des mails est désormais généralisé pour diffuser des informations de manière rapide et efficace et permet d'avoir des retours rapides de la part des collègues sur une problématique spécifique.

Le site académique dont la mise à jour est un des éléments essentiels a été récemment entièrement refait afin de faciliter l'accès à l'information non seulement pour les syndiqués mais aussi plus largement pour l'ensemble des collègues. En parallèle, la communication via **les réseaux sociaux** (Facebook et Twitter) a été accentuée, permettant un relais notamment plus efficace auprès de la presse.

Les stages de formation syndicale organisés par la section académique sont également un des leviers de syndicalisation autant qu'un premier pas dans la construction d'action collective. Le programme se veut diversifié (stages disciplinaires, carrières, à destination de catégories spécifiques

comme les TZR, CPE, PsyEN...), en lien avec les attentes de la profession (inclusion, évaluation, néomanagement, ...) et avec l'actualité (réforme des retraites, réforme du lycée et du bac, éducation prioritaire, numérique, salaire, ...). La participation des collègues est en forte hausse. C'est le résultat d'une politique volontariste qui a consisté à communiquer largement sur l'organisation de ces stages pour en faire des moments militants privilégiés, articulant une problématique spécifique avec des enjeux plus globaux. Il s'agit aussi de rencontrer les syndiqués, offrir un espace de débat, présenter l'activité syndicale, proposer aux collègues qui le souhaitent de militer. L'objectif reste également de proposer des stages dans toute l'académie (Roanne, pays de Gex, Montbrison, ...). L'action vers les jeunes collègues, entrant dans le métier, a été également accentuée avec un stage « T1-T2 » devenu désormais régulier.

Fonctionnement de la section académique

La CA académique se réunit une fois par trimestre et/ou le bureau académique avant chaque instance nationale. C'est là que sont prises les décisions, que sont mandatés nos représentants académiques aux instances nationales. Le secrétariat académique qui se réunit le jeudi matin met en œuvre ces décisions. Les trois sections départementales sont parties intégrantes du secrétariat ce qui permet une réelle coordination à l'échelle de l'académie.

Les permanences sont le moyen pour le SNES d'être toujours en capacité de donner des réponses fiables et précises aux collègues sur leurs droits et leurs capacités d'action. La formation des permanenciers est donc un enjeu majeur (stages académiques et nationaux, réunions régulières, « notes aux permanenciers ») mais sans qu'ils deviennent des « techniciens » spécialistes d'une question. Les permanenciers sont d'abord des militants, dans leur établissement et dans les sections académique et départementales. Nous avons donc continué la politique d'attribution de petites décharges afin d'avoir le plus grand nombre possible de personnes en capacité de répondre.

Le confinement a été et reste un défi pour l'organisation des permanences et du fonctionnement plus global du syndicat. La mise en place de permanences à distance, l'organisation de réunions et de stages en visio, ... permet de maintenir l'engagement au côté des collègues. Cette situation inédite suppose de la part de tous les militants un engagement très fort pour arriver à articuler vie professionnelle, engagement militant et vie personnelle.

Contribution : Secteur retraité

Les 3 départements ont fonctionné de façon habituelle jusqu'à mi-mars 2020 où le confinement est venu tout chambouler. La vie syndicale des retraités a dû adopter de nouvelles formes. Nous avons tenté de maintenir le lien avec nos syndiqués principalement par mail.

Depuis le printemps 2018 les actions revendicatives diverses ont rythmé la vie des retraités tant sur les thèmes spécifiques (augmentation de la CSG, baisse du pouvoir d'achat, place des retraités dans la société...) que sur des sujets plus généraux (projet de retraite à points, Sécurité sociale, autonomie) qui ont permis de resserrer les liens intergénérationnels dans l'action. Les trois sections ont participé en fonction de leurs forces militantes à ces mobilisations.

Nous avons organisé un stage sur les pratiques dans les Conseils Départementaux (et Métropolitain à Lyon) de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CD(M)CA) et participé au stage académique "préparer sa retraite" de mai 2019 en direction des actifs.

Confinement, déconfinement, reconfinement n'ont pas significé pour les retraités - pourtant premières victimes de la pandémie-

l'arrêt total de l'action revendicative qui s'est poursuivie de manière adaptée, par exemple le 17 novembre (lettre aux députés, cartes revendicatives, pétition en ligne...)

En plus de leurs S1, les militants du SNES ont contribué à animer les sections fédérales de retraités (SFR) de la FSU et ont activement participé à la vie de la FGR-FP.

Depuis 2014 le "groupe des 9" est devenu l'élément moteur de l'action revendicative des retraités tant au plan national que départemental où il existe avec des géométries et des implications variables. Nos militants y sont également engagés et jouent un rôle important au sein de ce cadre unitaire. Cependant, même en dehors de la pandémie, nous avons du mal à mobiliser au-delà des militants confirmés.

Depuis le dernier congrès le nombre de syndiqués est resté stable, en légère baisse dans la Loire et en petite augmentation dans l'Ain et le Rhône. Pour l'année en cours, la crainte est que la situation sanitaire et ses contraintes sur l'action puisse peser négativement sur la syndicalisation.

Les effets dévastateurs de la réforme du collège sur l'organisation des enseignements mais aussi la liberté pédagogique sont indéniables et une partie de l'activité du secteur collège a été consacrée à la lutte contre ces dérives, notamment à travers des stages sur les questions d'évaluation, le numérique. Animer des heures d'information syndicale, à la demande des S1 sur ces problématiques afin d'armer les collègues et de construire des actions dans les établissements a été indispensable pour contrer les injonctions des chefs d'établissement qui se prétendant « premiers pédagogues de l'établissement » visent à contraindre les pratiques. Le prochain stage « enseigner au collège : un défi au quotidien » s'inscrit dans cette perspective. La hausse démographique dans les collèges et les DHG toujours insuffisantes se sont traduites par des actions dans le cadre des préparations de rentrée.

D'autres éléments ont fait l'objet d'actions spécifiques au cours de ces trois dernières années. Il s'agit tout d'abord de l'inclusion qui se fait sans moyens alors même que les besoins sont toujours plus importants. En lien avec les sections départementales, des actions ont

été menées pour combattre les PIAL, pour obtenir la création d'UPE2A et ULIS, pour agir pour le maintien des SEGPA, pour interpeller les DASEN sur les conditions de travail des personnels et les conditions d'étude des élèves. Stages, audiences, action en CTA et auprès du recteur ont été menés et seront poursuivis en 2021. Un des autres enjeux depuis 2019 est la carte de l'Education prioritaire (EP) qui doit être redéfinie. Le secteur collège a informé mais aussi armé les collègues (information, article, tracts) sur les risques de réduction du périmètre de l'EP, dès février 2019 et ensuite au fur et à mesure des annonces (création des cités éducatives par exemple). Une nouvelle campagne est menée depuis octobre, dans la perspective des Etats généraux de l'Education prioritaire de la FSU organisés en janvier et en lien avec notamment le Snuipp et le Snuep : HIS, questionnaire, réunions de S1 ...



Contribution : Secteur Lycée

Ce mandat a été celui de Parcoursup et des réformes du lycée et du bac. La section académique s'est employée :

- **à informer et mobiliser les collègues :**

Maintien de rendez-vous périodiques auxquels les syndiqués sont attachés (stages académiques annuels, publications) ; mais aussi une information au plus proche du terrain avec début 2018, dès la publication du rapport Mathiot, une campagne d'HIS reprise en septembre après la publication des textes. La section académique a élaboré un grand nombre d'outils : diaporamas pour les HIS, tracts, motions, lettres aux IPR, courriers au recteur.

- **à porter les revendications et les mandats :**

La section académique a accompagné de nombreuses audiences de lycées pour appuyer leurs revendications. Par ses enquêtes électroniques et téléphoniques elle a pu relayer la situation réelle dans les établissements lors des instances : GT (suivi des réformes du lycée et du bac notamment), CT. Elle a diffusé les pétitions nationales. Le SNES de Lyon s'est aussi attaché à toucher l'opinion

publique en s'adressant aux parents (réunions publiques, contact avec la FCPE, tracts) et en s'employant à avoir une large présence dans les media traditionnels et réseaux sociaux.

- **à mener des actions :**

Grèves, manifestations, rassemblements (sur Parcoursup, les spécialités, les E3C), AG, mais aussi grève le premier jour du bac en juin 2019, grève des surveillances, des sujets, nuit des lycées. Cette diversification des modalités d'action a nécessité un accompagnement renforcé des collègues avec une information franche sur les droits et devoirs dans le cadre des examens et un soutien lors des menaces de sanction. Lorsque les lycéens se sont mobilisés, comme rarement, le gouvernement a répondu par la répression policière et institutionnelle. Le SNES de Lyon a apporté son soutien aux jeunes sans chercher à orienter leur mouvement. Il s'est aussi tenu aux côtés des collègues qui ont pu connaître des situations de violence dans leurs établissements.

Contribution : Secteur Non Titulaires

L'activité du secteur Non Titulaires est restée importante ces deux dernières années, tandis que les conditions d'emploi et les situations personnelles des collègues précaires se dégradent.

Dans un contexte de suppression de postes, de nombreux collègues n'ont pas été renouvelés en septembre. Le SNES a obtenu que la période de confinement ne soit pas interruptive dans le décompte de droit au CDI, et c'est une sauvegarde appréciable pour beaucoup. Nous accompagnons toujours autant de collègues dans leurs démarches d'accès à ce type de contrat, afin de contrer l'opacité de la gestion rectorale qui les freine pour accéder à ce droit.

La première période de confinement a été compliquée pour les non-titulaires pour faire valoir leurs droits, en particulier des collègues en fin de CDD ou au chômage. Chaque année la rentrée est de plus en plus tendue pour nos collègues, le rectorat refusant toujours l'examen paritaire des non-renouvellements de contrat.

Plus généralement le suivi des situations individuelles continue de mobiliser les militants du secteur et de l'ensemble des permanenciers. De nouveaux droits ont été acquis lors de la mandature précédente, mais nous constatons fréquemment que des collègues non syndiqués méconnaissent gravement les décrets 2016. C'est seulement en connaissant leurs droits que les Non-Titulaires peuvent voir améliorer leurs conditions de travail et accéder rapidement au concours.

Chaque année ont été organisés un stage syndical en décembre et une réunion de rentrée fin septembre. Ces temps d'échange sont importants et formateurs : il faut systématiquement présenter et expliquer l'ensemble des dispositifs et droits méconnus des collègues. Et c'est en échangeant, en les conseillant et en leur offrant des informations de qualité que nous syndiquons ces collègues. Depuis 2 ans, une publication spécifique est également adressée aux non-titulaires dès la rentrée.

Contribution : Secteur Emploi

Le début du mandat a été marqué par la montée en charge des nouvelles carrières. Il a fallu ainsi négocier, contrôler et faire évoluer les pratiques rectorales, aussi bien sur l'évaluation et les rendez-vous de carrière, que pour garantir des promotions équitables quelques soient la discipline et le genre des collègues promouvables. Accompagnement des dossiers de recours pour atteindre plus de 50% de réussite, mise en place de tableaux d'avancement d'échelon par discipline pour annuler les disparités d'évaluation des IPR, respect des ratio homme/femme pour la classe exceptionnelle et fluidification de l'accès à la Hors Classe nous faisant tendre vers une disparition du 11e échelon au profit d'une promotion à la hors classe au plus tard dès l'entrée au 11e pour l'immense majorité des collègues : autant de combats menés et remportés dans ce mandat dans le cadre de la mise en œuvre de PPCR, même si de nombreux autres restent encore à remporter, notamment pour démocratiser l'accès à la Classe Exceptionnelle.

Nous avons cependant dû faire face l'an dernier aux attaques sans précédent contre les Commissions

Paritaires avec la suppression des commissions sur le mouvement. Dans ce cadre, la section académique a dû redoubler d'activité pour assister les collègues dans leurs démarches et pour faire respecter leurs droits, que ce soit en amont du processus, pour faire valoir les bonifications qui leur étaient dues, ou en aval, pour contester le résultat de leur mutation. Ainsi, en plus du travail de conseils et de suivi des dossiers, ce sont plus d'une centaine de recours qui ont été accompagnés par la section pendant tout l'été, recours donnant lieu à des affectations à titre provisoire pour régler des situations individuelles problématiques, voire à des annulations de mutation quand les collègues avaient été victimes d'une erreur du rectorat.

Dans ce contexte, le nombre de collègues à accompagner au rectorat a été en forte hausse mais nous avons réussi à fournir à chaque collègue l'accompagnement nécessaire. Ainsi, si la suppression des CAPA a été une attaque frontale contre les collègues en général et un syndicat comme le SNES en particulier, nous avons su nous adapter pour continuer à défendre les collègues.

Contribution : Secteur Psy EN

En décembre 2018, un an après les premières élections professionnelles du corps des Psychologues de l'Education Nationale, la liste portée par la FSU a à nouveau obtenu la moitié des sièges à la CAPA des Psy EN (2 sur 4), soit un peu plus de 48% des suffrages exprimés. Ces élections ont donc confirmé les orientations de la FSU, qui est confirmée comme l'organisation syndicale majoritaire chez les Psy EN.

Une majorité des Psy EN de l'académie, a donc su reconnaître l'avancée constituée par le corps unique, et confirmer la stratégie combative de la FSU pour faire aboutir les revendications des Psy EN.

La mise en œuvre du corps unique et le PPCR ont permis une forte revalorisation de la fin de carrière des Psy EN du 2nd degré qui accèdent depuis 5 ans déjà à la hors classe. Tous les Psy EN atteignant le 11ème échelon sont désormais promus à la hors classe, soit sur les quatre dernières promotions (50 collègues promus pour un corps d'environ 160 titulaires)

Parallèlement, à cette avancée, le SNES a combattu et combat le projet de nomination des Psy En du 2nd degré dans les établissements scolaires, et la fermeture des CIO. Le SNES a impulsé fortement le boycott des « mondial des métiers » 2019 et 2020, ainsi que la mobilisation des collègues à l'automne 2019 lors de la parution du rapport Charvet annonçant la fermeture des CIO.

L'action syndicale du SNES s'est poursuivie aussi lors des audiences avec la Région académique. Le SNES et la FSU sont aussi intervenus régulièrement dans la commission orientation de la Région afin de dénoncer la vision adéquationniste de la région en matière d'orientation.

Le SNES a aussi continué d'œuvrer afin que les Psy EN stagiaires du centre de formation de Lyon puissent faire leurs stages dans leur académie de résidence. Les Psy EN stagiaires ont aussi bénéficié chaque année d'une heure d'information syndicale sur l'importance du rôle du SNES chez les Psy EN.

Contribution : Secteur TZR

Le secteur TZR de la section académique de Lyon a continué de tenir régulièrement informés les TZR de leurs droits et des enjeux qui les concernent de façon spécifique : mise à jour régulière de la rubrique dédiée du site internet du S3, envois de mails et de publications spéciales, permanences au local, organisation en juin de réunions spécifiques à la phase d'affectation des TZR (dans les 3 départements ou en visio en cas de contraintes liées au contexte sanitaire) et stage de formation syndical dédié aux questions TZR.

Conséquence mécanique de la pénurie de professeurs, les missions de remplacement sont de moins en moins assurées par des titulaires. Confrontés à des besoins en remplacement sous tension, le rectorat et les chefs d'établissements recourent à des pressions managériales sur les TZR. Le secteur conseille et accompagne les collègues qui subissent ces situations.

Parallèlement, le secteur encourage les TZR mis en difficulté par leurs conditions d'exercice à remplir des fiches RSST afin que des problématiques récurrentes soient étudiées en CHSCTA.

Le scandale du retard de remboursement des frais de déplacement a fait l'objet d'une pétition en ligne (« Payer pour aller travailler ? Pas question ! »). Le secteur aide et conseille les TZR à recouvrer les sommes dues.

Dans la logique de destruction des instances paritaires, le rectorat a définitivement supprimé le groupe de travail (GT) d'affectations estivales. Le secteur a alerté les TZR sur cette situation et œuvre à obtenir le retour de ce GT.

Le secteur participe au groupe national TZR du SNES et a notamment contribué aux enquêtes de rentrée et à l'actualisation du mémento TZR.

Le secteur Entrée dans le métier, conscient de l'importance de son rôle auprès de nos collègues débutants, a continué son travail militant d'informations et de conseils pour accompagner au mieux l'accès aux concours et l'année de stage. Depuis deux ans, nous avons approfondi notre réflexion sur les moyens de sensibiliser nos « jeunes collègues » au syndicalisme, pas seulement dans un rapport utilitariste « Le SNES m'aide pour ma mutation » mais également dans son rapport aux valeurs. L'accueil de ces collègues dans nos établissements doit davantage se faire par leur intégration pérenne dans le collectif solidaire qu'est notre syndicat. La syndicalisation des stagiaires est en hausse constante depuis plusieurs années, atteignant aujourd'hui les 60%. Des réunions dès l'été pour les candidats des concours, une réunion de rentrée, deux stages syndicaux notamment sur les mutations, présence régulière sur les deux sites de l'INSPE, mails spécifiques, permanences dans nos locaux des 3 départements ; notre disponibilité, notre expérience et notre mobilisation à leur endroit, dès les années de préparation aux concours (AED prépro notamment) portent leurs fruits. Nous devons nous réjouir que ces collègues

entrant dans le métier nous identifient positivement mais nous devons œuvrer à ce que cette adhésion se concrétise en engagement.

C'est pourquoi depuis trois ans, nous proposons un stage syndical « de continuité » destiné aux T1 et T2, dont le nombre de participants ne fait que croître, nous y recrutons même de nouveaux militants ! Nous avons également tenté l'an passé un stage destiné aux tuteurs qui a été apprécié, nous le réitérerons donc, cela permet ainsi de sensibiliser un plus grand nombre à la question des stagiaires.

En effet, l'arrivée de JM Blanquer au ministère se traduit par une énième réforme de l'entrée dans le métier, à l'image de toutes les autres, idéologique et menée sans concertation, nous sommes donc résolument dans l'action avec les autres syndicats de la FSU pour la combattre dans les instances où nous siégeons, notamment le conseil académique de formation.



Contribution : Secteur CPE

Confronté depuis 2017 à une modification en profondeur des relations entre CPE et rectorat, le secteur CPE a participé à toutes les actions menées par le S3 pour défendre les acquis sociaux et syndicaux.

Nos interventions ont permis de dénoncer les abus des chefs et défendre les collègues dans le respect des règles communes. Cette démarche a été menée chaque fois qu'un CPE s'est adressé au SNES de manière individuelle, mais aussi collectivement lors des CAPA, jusqu'à l'application de la loi Dussopt.

Nous menons une politique de stage académique à raison de deux par an, rempli à chaque fois par une trentaine de CPE minimum. Ainsi avons-nous pu réaffirmer d'une part l'identité du métier en lien avec la circulaire de missions de 2015 et d'autre part rappeler avec force les droits des CPE.

Cet investissement a eu un effet positif sur la syndicalisation dans l'académie notamment chez les stagiaires sur ces deux dernières années.

Nous devons capter les jeunes CPE de collège pour maintenir un niveau de syndicalisation correct dans les années futures.

Contribution : secteur AESH

L'activité du secteur AESH a été très importante ces dernières années. La sortie de la circulaire de juin 2019 a obligé une redéfinition du contrat, et en septembre 2019 de nombreuses erreurs du rectorat ont conduit des milliers d'AESH à ne pas être payés pendant un parfois deux mois, et nous avons organisé une mobilisation forte. Suite à nos actions, et aux audiences avec le rectorat, avec le SNUipp-FSU, nous avons obtenu l'organisation de plusieurs GT réguliers afin de définir l'évolution du métier

dans l'académie : nous avons proposé et obtenu une nouvelle grille des salaires permettant la revalorisation au bout de la première année. Pour toutes ces questions la concertation avec les autres académies a été importante pour constater les différentes applications de la circulaire et affirmer une position commune forte. En parallèle, nous avons accompagné les AESH dans ces évolutions, au travers des bulletins d'informations, réunions et stages qui leur étaient spécifiquement destinés.

Contribution : secteur AED

Ces trois dernières années, nous avons accompagné et soutenu en audience les délégations d'établissements particulièrement touchés par la hausse démographique, afin que leur soit donnés des moyens en vie scolaire, notamment des postes d'AED. Leur situation s'étant dégradée dans certains établissements, du fait de directions peu scrupuleuses, nous sommes intervenus, notamment en organisant des Heures d'Informations Syndicales, et auprès de l'administration pour que soient respectés les droits des personnels.

Nous avons organisé également une réunion de rentrée et un stage par an (L'an dernier le 24 janvier), à l'occasion desquels nous avons rappelé les droits des AED souvent inconnus même aux premiers concernés.

Durant la crise du covid, nous nous sommes mobilisés deux fois : d'abord pour nous assurer que la gestion locale du confinement/déconfinement ne sorte pas de leurs missions. Une deuxième fois lors de la deuxième vague pour demander à ce que des ouvertures de postes aient lieu. Ce combat se poursuit au côté des AED mobilisés.